

# Egalité professionnelle

## Le gouvernement se dégonfle devant le lobby Patronal

vendredi 6 novembre 2009

A l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de la Négociation Collective du vendredi 06 novembre 2009, le ministre du Travail a remis aux partenaires sociaux une note d'orientation relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce document se résume à reporter une nouvelle fois les sanctions financières à l'égard des entreprises.

Pourtant le constat a été renouvelé d'une situation intolérable : des écarts de rémunérations de 27 % en défaveur des femmes, de moindres déroulements de carrière, une précarité qui s'accroît sans limite dans les secteurs féminisés.

La négociation collective est en panne, tant dans les branches que dans les entreprises : 43% des branches n'ont pas entériné de négociations en 2008 et 5% seulement des accords abordent le thème de l'égalité, une entreprise sur 2 de plus de 300 salariés ne produit pas de rapport de situation comparée.

Suffisamment de lois et de textes existent aujourd'hui pour transformer cette situation. L'heure n'est plus à débiter un nouveau processus de négociation mais à appliquer et faire appliquer les lois et les accords collectifs avec rigueur pour progresser correctement.

C'est pourquoi la CGT réclame la mise en œuvre sans délai, de l'engagement pris en 2007 par le ministre du Travail, d'appliquer dès 2010 des sanctions financières à toutes les entreprises qui n'auraient pas eu de négociations « égalité » en 2009.

Elle insiste aussi pour revoir la globalité de la politique gouvernementale à l'aune de la préoccupation « égalité » : la logique du « travailler plus pour gagner plus », le travail du dimanche, l'individualisation des rémunérations, l'affaiblissement des droits collectifs, la réforme des MDA sont autant de mesures qui aggravent les inégalités au lieu de les résorber. Le gouvernement doit aussi balayer devant sa propre porte.